

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MEXICO

VISA ADOPTION

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA LONG SEJOUR ADOPTION

LES ORIGINAUX DOIVENT ETRE PRESENTES ACCOMPAGNES DE TROIS COPIES AVEC TRADUCTION

- 1 – Passeport en cours de validité
- 2 – Acte d'abandon
- 3 – Acte de consentement à adoption
- 4 – Jugement d'adoption
- 5 – Acte de naissance d'origine de l'enfant
- 6 – Nouvel acte de naissance de l'enfant
- 7 – L'accord à la poursuite de la procédure du DIF
- 8 – L'accord à la poursuite de la procédure émanant de la Mission d'Adoption Internationale
- 9 – L'agrément
- 10 – L'intermédiaire à l'étranger (s'il y en a un)
- 11 – la réservation des billets d'avion
- 12 – 4 photographies d'identité – Format : 4,5 cm de hauteur, 3,5 cm de largeur, 2,3 cm d'une oreille à l'autre, 3 cm du haut du crâne au menton
- 13 – Passeport(s) du (des) parent(s) adoptif(s)
- 14 – FM3 éventuel(s) des parents adoptifs

Le paiement du visa se fait directement au service des visas ; coût : 15 € en monnaie nationale au taux de chancellerie en vigueur

Le visa adoption n'est pas immédiat ; il faut obtenir l'autorisation de la MAI (durée d'attente : environ 48 heures)

Horaires au public: DU LUNDI AU JEUDI DE 9H00 A 13H00 ET LE VENDREDI DE 9H00 A 11H30

*Calderon de la Barca Esq. Campos Eliseos, Colonia Chapultepec Polanco, 11560 Mexico D.F.
Tél : (55) 91.71.98.55 Fax : (55) 91.71.98.59 consulat.mexico-fslt@diplomatie.gouv.fr*